

**AUTORISATION DE CUMUL DE RÉMUNÉRATIONS
en application du décret du n° 2017-105 du 27 janvier 2017**

A transmettre obligatoirement à l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation au moins un mois avant la date d'effet du cumul de fonctions sollicité préalablement revêtu du visa du responsable de l'emploi secondaire, de l'avis et du visa du supérieur hiérarchique de l'emploi principal. En apposant son visa et en rendant son avis, le supérieur hiérarchique certifie l'exactitude des renseignements fournis par le demandeur et atteste qu'il accomplit les obligations statutaires afférentes à son corps.

(Seul le document original signé sera considéré comme un justificatif valable).

Nom : Prénom :
 N° INSEE :
 Adresse :

I-Renseignements concernant la fonction principale

Administration / Etablissement (nom complet, adresse, téléphone) :
 Corps : Grade : Echelon :
 Nature des fonctions exercées (pour les enseignants préciser la discipline) :
 Autres fonctions :

II- Renseignements concernant la fonction secondaire :

Nom et adresse de l'administration, de l'établissement :
 Nature des fonctions exercées :
 Situation dans la fonction secondaire : Vacataire Contractuel Auxiliaire Autre

Date d'effet (période) du cumul demandé : du au

☞ Nombre d'heures annuelles

Activités d'enseignement

Nature	Nombre d'heures	Total équivalent T.D.
Cours	<input type="text"/> X 1,5	<input type="text"/>
T.D.	<input type="text"/>	<input type="text"/>
T.P.	+ 1,5	<input type="text"/>
	TOTAL	<input type="text"/>

Modalité de la rémunération : vacations horaires par référence au taux des heures complémentaires :

Taux de l'heure équivalent TD au 01/02/2017 41,41 €

Autres activités

Nature de l'activité	Nombre d'heures
<input type="text"/>	<input type="text"/>

(Montant prévu de la rémunération €)

INSA RENNES

20, Avenue des Buttes de Coësmes
 CS 70839 - 35 708 Rennes Cedex 7
 Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

**UNIVERSITÉ
BRETAGNE
LOIRE**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

III Renseignements complémentaires

Percevez-vous d'autres rémunérations accessoires (tâches d'encadrement, enseignements complémentaires, etc.) dans ou hors de votre administration ou établissement principal ?

Non Oui

Nature de l'activité :

Employeur :

Temps hebdomadaire consacré à ces activités :

Période de référence : du

au

Etes-vous autorisé(e) à cumuler ces autres activités ?

Oui Non

Le demandeur certifie la compatibilité du service de l'activité secondaire avec celui de l'activité principale

Fait à :

Le

Signature du demandeur

Partie à remplir par le responsable de l'emploi secondaire (tous demandeurs)	Partie à remplir par le supérieur hiérarchique de l'emploi principal (fonctionnaires ou agents publics)	Décision de l'autorité compétente (fonctionnaires ou agents publics)
<p>Fait à</p> <p>le</p> <p>Signature et cachet de l'employeur secondaire</p>	<p>(pour transmission à l'autorité investie du pouvoir de décision en matière de cumul de rémunération).</p> <p>Avis sur la demande d'autorisation de cumul</p> <p><input type="checkbox"/> favorable</p> <p><input type="checkbox"/> défavorable</p> <p>Le signataire de la présente, ayant pris connaissance des renseignements fournis par l'intéressé(e) en atteste l'exactitude et certifie qu'il accomplit les obligations statutaires afférentes à sa fonction et à son corps.</p> <p>Fait à</p> <p>le</p> <p>Signature et cachet de l'employeur principal</p>	<p><input type="checkbox"/> cumul autorisé</p> <p><input type="checkbox"/> cumul non autorisé</p> <p>Motif du rejet</p> <p>Fait à</p> <p>le</p> <p>Signature et cachet de l'autorité compétente ou de son représentant ayant reçu délégation</p>

INSA RENNES

20, Avenue des Buttes de Coësmes
CS 70839 - 35 708 Rennes Cedex 7
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

UNIVERSITE
BRETAGNE
LOIRE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE